



SZ/SS

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

STATIONNEMENT

RUE EDMÉE GUILLOU (V.C.)

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que dans le cadre d'un déménagement, le Service des Affaires Foncières Locatives et Commerciales – Direction du Développement Urbain de la Ville d'Ivry-sur-Seine met à disposition des bennes, pour le compte de l'association Le SOFT – 16 rue Edmée Guillou – 94200 Ivry-sur-Seine,

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Edmée Guillou** à compter du **2 janvier 2023** à **8 heures** jusqu'au **27 janvier 2023** à **19 heures** :

- **Neutralisation de quatre places de stationnement côté impair face au n°16** afin de permettre l'installation des bennes.

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité du Service des Affaires Foncières Locatives et Commerciales – Direction du Développement Urbain de la Ville d'Ivry-sur-Seine.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déferées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- RATP,
- SEPUR,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Service des Affaires Foncières Locatives et Commerciales – Direction du Développement Urbain de la Ville d'Ivry-sur-Seine.

FAIT EN MAIRIE, LE 22 DEC. 2022

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire



PUBLIE SUR Ivry94.fr
LE 23 DEC. 2022

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics



Nathalie Leberthon